310 CMR 15.000 (Titre 5)

Modifications Réglementaires dans les Zones de Ressources Naturelles Sensibles à l'Azote et

314 CMR 21.00, Règlement sur les Permis de Bassin Versant

**Questions et Réponses sur la Mise en œuvre du Règlement**

Quelles zones sont concernées par les révisions du Titre 5 ?

Il y a 14 villes à Cape Cod couvrant 31 Bassins Versants qui sont désormais désignés comme Zones de Ressources Naturelles Sensibles à l'Azote (NRNSA). Ce tableau répertorie les villes dont les bassins versants ont des Charges Quotidiennes Maximales Totales d'Azote (TMDL) approuvées et la date à laquelle le bassin versant a été désigné comme NRNSA :

|  |  |
| --- | --- |
| **VILLES** | **Date de désignation NRNSA** |
| BARNSTABLE, BOURNE, BREWSTER, CHATHAM, DENNIS, FALMOUTH, HARWICH, MASHPEE, ORLEANS, SANDWICH, YARMOUTH | Le 7 juillet 2023 |
| EASTHAM, TRURO, WELLFLEET | Le 29 septembre 2023 |

Comment puis-je savoir si mon système est dans une NRNSA ?

Le Département a élaboré la Carte de Recherche d’Adresses des Zones Sensibles à l’Azote des Zones de Ressources Naturelles qui se trouve ici :

[Recherche d’Adresses des Zones Sensibles à l’Azote (arcgis.com)](https://mass-eoeea.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=96035fe034044e2596b49168b0e35d8e)

Cliquez sur le lien.

Acceptez les termes et conditions en cochant la case en bas à gauche et cliquez sur OK.

Entrez l'adresse de l'établissement (numéro, rue et ville).

Si la structure se trouve dans une zone ombrée vert foncé, elle est alors située dans une NRNSA désignée le 7 juillet 2023.

Si la structure se trouve dans la zone ombrée sarcelle, elle est alors située dans une NRNSA désignée le 29 septembre 2023.

Quelle est la période d’Avis d’Intention (NOI) ?

La période NOI est une période de 2 ans suivant la date de désignation de la NRNSA pendant laquelle la ville peut déposer un NOI pour poursuivre un Permis de Bassin Versant, une demande de Permis de Bassin Versant ou une demande de Charge d'Azote De Minimis (demande De Minimis).

Que se passe-t-il à la fin de la période NOI ?

Si votre ville ne soumet pas d'Avis d'Intention, de demande de Permis de Bassin Versant ou de demande De Minimis pendant la période de NOI de 2 ans, les exigences concernant l'installation de la Meilleure Technologie Disponible de Réduction de l'Azote (BANRT) pour les systèmes existants entreront en vigueur.

Pour les villes dont les bassins versants ont été désignés le 7 juillet 2023, l'obligation de moderniser les systèmes septiques existants avec BANRT commence le 8 juillet 2025.

Pour les villes dont les bassins versants ont été désignés le vendredi 29 septembre 2023, l'obligation de moderniser les systèmes septiques existants avec BANRT commence le 30 septembre 2025.

Comment puis-je savoir si ma ville a déposé un NOI, une demande de Permis de Bassin Versant ou de Charge De Minimis ?

Le Département tient une liste des villes qui ont soumis une demande liée à un Permis de Bassin Versant, que vous trouverez ici :

[insert link to table of application submittals]

Cette liste est mise à jour chaque semaine.

Vous pouvez également contacter directement votre ville pour plus d'informations sur l'état d'une demande relative à un Permis de Bassin Versant.

Quand dois-je installer BANRT pour une nouvelle construction ?

Le Département a prolongé la date limite pour exiger l'incorporation du BANRT dans les systèmes septiques desservant les nouvelles constructions à Cape Cod dans les NRNSA désignées.

Selon 15.215(2)(b) : Les Nouvelles Constructions doivent incorporer BARNT à partir de **six mois** après la date de désignation de la NRNSA, à moins qu'une ville ne dépose un NOI, une demande de Permis de Bassin Versant ou une demande De Minimis.

Le Département a prolongé cette date jusqu'au 8 juillet 2024 pour toute Nouvelle Construction à Cape Cod dans les zones désignées comme NRNSA. Si votre ville ne soumet pas d'Avis d'Intention, de demande de Permis de Bassin Versant ou de demande De Minimis à cette date, les exigences concernant l'installation du BANRT pour les Nouvelles Constructions entreront en vigueur.

Il est important de noter que la Nouvelle Construction est définie au Titre 5 à 310 CMR 15.002 et comprend : la construction d'un nouveau bâtiment nécessitant un permis d'occupation ; et toute augmentation du débit réel ou théorique vers un système existant. Consultez [15.002](https://www.mass.gov/doc/310-cmr-15000-title-5-of-the-state-environmental-code/download) pour la définition complète.

De combien de temps ai-je pour installer BANRT pour un système septique existant ?

Les systèmes existants auront **5 ans pour passer au BANRT**. La période de 5 ans commence à la fin de la période NOI de 2 ans.

Pour les bassins versants de Cape Cod désignés comme NRNSA le 7/7/23 :

Du 7/8/25 au 7/8/30 pour les systèmes existants.

Pour Wellfleet Harbour désigné NRNSA le 9/29/2023 :

Du 9/30/25 au 9/30/30 pour les systèmes existants.

Les villes ont-elles jusqu'à deux ans pour déposer le NOI conformément à l'article 15.215(2)(c) ?

Oui, la période de dépôt du NOI est du 7/7/23 au 7/7/25 pour les Bassins Versants de Cape Cod avec une TMDL d'azote à compter du 7/7/23 ; et du 9/29/23 au 9/29/25 pour le Bassin Versant de Wellfleet Harbour.

Comment une ville ou un conseil local de santé (LBOH) devraient-ils gérer les nouveaux projets de construction qui doivent être autorisés au cours de la période (jusqu'à) d'un an et demi entre le délai de six mois pour une nouvelle construction et le délai de deux ans pour le dépôt du NOI ?

Le Département a prolongé la date de toute Nouvelle Construction à Cape Cod dans les zones désignées comme NRNSA pour installer le BANRT jusqu'au 8 juillet 2024. Les demandes reçues par le LBOH à partir de cette date doivent intégrer le BANRT dans la conception de la fosse septique, à moins que la ville n'ait déposé un NOI, une demande de Permis de Bassin Versant ou une demande De Minimis.

Le dépôt de l’une de ces demandes suspendra l’exigence d’installation du BANRT pour les nouvelles constructions et les installations existantes.

Une ville devrait-elle déposer le NOI avant le 7 janvier 2024 pour éviter que les nouvelles constructions n'aient à installer le BANRT ?

Le Département a prolongé la date de toute Nouvelle Construction à Cape Cod pour installer le BANRT dans les zones désignées comme NRNSA jusqu'au 8 juillet 2024. Cette date de prolongation s'applique à tous les bassins versants désignés comme NRNSA à Cape Cod.

Une ville devrait soumettre un NOI, une demande de Permis de Bassin Versant ou De Minimis avant cette date pour suspendre l'exigence de nouvelle construction.

Existe-t-il des exigences/recommandations pour que les propriétés installent le BANRT pendant la période NOI afin de répondre aux futures exigences en matière de permis de bassin versant.

Pour les nouvelles constructions, si aucun NOI ni demande de Permis de Bassin Versant ou demande De Minimis couvrant la zone où le système sera situé n'est déposé avant le 8 juillet 2024, le propriétaire devra installer le BANRT.

Pour les installations existantes, l'obligation d'installer le BANRT débutera le 7/8/25 ou le 9/29/25, selon le bassin versant NRNSA dans lequel il se trouve.

Les installations existantes qui doivent mettre à niveau/remplacer leur système avant cette date (c'est-à-dire en cas de panne du système) devraient travailler avec la ville et le BOH local pour déterminer la mise à niveau la plus appropriée pour le système.

Déterminer si une ville poursuivra un Permis de Bassin Versant et comment la zone dans laquelle un système est situé sera traitée dans le cadre du Permis de Bassin Versant peut aider à déterminer quel type de système doit être installé.

Si une ville dispose d’un règlement qui exige l'installation de systèmes d'I/A indépendants des exigences de mise à niveau du BANRT selon le Titre 5, alors ces exigences doivent être respectées selon les instructions du LBOH.

Il est important de noter que le titre 5 prévoit une exemption des exigences de mise à niveau du BANRT pour les installations qui ont installé des systèmes améliorés d'élimination de l'azote jusqu'à dix ans avant la date d'entrée en vigueur des exigences de mise à niveau du BANRT.

Quel est le statut de la meilleure technologie disponible et quels sont les systèmes I/A approuvés ?

Le Département examine actuellement les technologies améliorées de réduction de l'azote et publiera ici une liste de toutes les technologies BANRT et de tout changement apporté à celles-ci :

[Technologies innovantes/alternatives approuvées conformément au Titre 5 | Mass.gov](https://www.mass.gov/guides/approved-title-5-innovativealternative-technologies)

Les révisions du Titre 5 et les règlements sur les Permis de Bassin Versant traitent-ils de la dégradation de l'eau douce ?

Les villes peuvent intégrer des mesures visant à remédier à la dégradation de l’eau douce dans leur Plan Global de Gestion des Eaux Usées (CWMP) et demander l'incorporation du CWMP dans leur Permis de Bassin Versant.

Selon 15.215(4) : Le propriétaire d'un système ou d'un système proposé doit vérifier si l'installation se trouve dans une Zone Sensible à l'Azote désignée. Le Département préparera et publiera sur son site Web des cartes représentant les NRNSA désignées au sein du Commonwealth. Avant tout transfert de titre de propriété là où se trouve l'établissement, le cédant doit divulguer au cessionnaire et au Conseil de Santé si la structure est soumise à une mise à niveau nécessitant la Meilleure Technologie Disponible de Réduction de l'Azote conformément à 310 CMR 15.215.

Est-ce que « si » dans la dernière phrase du CMR 15.215(4) signifie qu'une déclaration est requise uniquement si l'installation fait l'objet d'une mise à niveau ?

La déclaration doit indiquer si l'installation fait ou non l'objet d'une mise à niveau. Cela sera déterminé en fonction de l'emplacement du système et du fait que la ville ait déposé un NOI, une demande de Permis de Bassin Versant ou une demande De Minimis. Le Département publiera une liste des candidatures reçues ici : [insert link]

En outre, les règlements exigent que la partie qui a déposé la demande d'avis d'intention, de Permis de Bassin Versant ou de demande De Minimus publie un avis de ce dépôt dans le Moniteur Environnemental, sur le système de notification et le site Web de l'hôtel de ville, ainsi que dans un journal local ayant le plus grand lectorat dans la région touchée.

De plus, si la zone comprend une Population de la Justice Environnementale, l'avis doit également être traduit et publié dans au moins un autre organisme de presse au service de la Population de la Justice Environnementale.

Le Visualiseur de Cartes de Justice Environnementale peut être trouvée ici :

[Populations de Justice Environnementale dans le Massachusetts | Mass.gov](https://www.mass.gov/info-details/environmental-justice-populations-in-massachusetts?_gl=1*podtd0*_ga*MTgxODkwNDQ2Ny4xNjgzMjg4MjU5*_ga_MCLPEGW7WM*MTcwMTg5NDQ3NC43My4xLjE3MDE4OTQ1MjguMC4wLjA.)

Comment se déroule la déclaration à un LBOH ?

Le Département a créé un modèle pour l'exigence de déclaration que vous trouverez ici : [insert link]

Il doit être signé par l'entité transférant le titre de propriété de l'installation, l'entité à qui le titre est transféré, et une copie de la déclaration doit être soumise au LBOH. Il y a une place sur le modèle de formulaire pour l'accusé de réception par signature du LBOH. Le LBOH peut utiliser ce modèle ou développer son propre modèle de déclaration.

Cela pourrait-il être intégré dans le rapport d’inspection conformément au Titre 5 ?

Tous les transferts de titre de propriété ne nécessitent pas une inspection. Les règlements du Titre 5 exigent que les propriétaires d'installations vérifient si leur système septique est situé dans une NRNSA et si une mise à niveau est nécessaire, et non les inspecteurs du système.

Qu'est-ce qui est requis à la fois pour les nouvelles constructions et les maisons existantes pendant la période où une ville relève d'une NRNSA mais n'a pas encore de permis de bassin versant ?

Si aucun NOI, aucune demande de Permis de Bassin Versant ou de demande De Minimis n'est déposée, l'obligation d'installer BANRT commencera :

Pour les Nouvelles Constructions, le 8 juillet 2024.

Pour les Systèmes Existants, 2 ans après la désignation NRNSA :

7/8/25 pour les Bassins Versants de Cape Cod désignés le 7/7/23 ; ou

9/30/25 pour les Bassins Versants de Wellfleet Harbor.

Que se passe-t-il si la ville soumet un NOI ou demande un Permis de Bassin Versant ou une exemption de Charge Minimale, mais n'obtient finalement pas le Permis de Bassin Versant ou l'Exemption ?

Si un Permis de Bassin Versant ou une exemption de Charge Minimale n'est pas délivré par le Département pour un bassin versant, alors l'exigence d'installer/de mettre à niveau avec BANRT prendra effet pour les systèmes de ce bassin versant.